riale, laquelle doit continuer le service de renseignements économiques assuré jusqu'ici par l'Empire Marketing Board, et l'on donne à entendre que ce dernier serait peut-être aboli. Je pense que le bureau est sous l'autorité du gouvernement de la Grande-Bretagne, mais j'aimerais à obtenir des éclaircissements du premier ministre sur cette nouvelle.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Aucune question n'a été posée mais l'honorable député a peut-être rempli la fin utile de s'écouter lui-même faire cet exposé.

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

Le très hon. M. BENNETT: Mon commentaire n'a rien d'irrégulier; ce que je dis est tout à fait exact. L'honorable député n'a pas posé de question, mais s'il se donne la peine de consulter le rapport déposé sur le bureau, il verra qu'à la suite de la conférence tenue à Londres, Angleterre, l'an dernier, à laquelle M. Skelton représentait le Canada et dont il a été le président, toute l'affaire de l'Empire Marketing Board a été traitée. Les autres assertions de l'honorable député sont dénuées de fondement, à ma connaissance.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en écoutant la question posée par l'honorable député de Wellington-Nord (M. Blair), j'ai cru comprendre qu'il a mentionné la conférence économique impériale. Si j'ai bien saisi ses paroles, je pense qu'il a voulu parler en réalité du comité économique impérial et je voudrais demander au premier ministre s'il n'est pas vrai que l'honorable G. Howard Ferguson est devenu le président du comité économique impérial qui travaille au développement de la coopération économique dans l'empire?

Le très hon. M. BENNETT: Le très honorable député qui a lu le rapport se rappellera qu'on a constitué un comité chargé de s'occuper des questions traitées partiellement par l'Empire Marketing Board. Je crois que les divers hauts commissaires ont été appelés ou seront appelés à la présidence du comité, de temps à autre. Je ne saurais dire si c'est actuellement le tour de M. Ferguson. Je vais m'enquérir de la chose et je ferai une déclaration. Il en a déjà été le président, mais je ne saurais dire s'il l'est actuellement ou non: Je m'assurerai du fait et j'en informerai le très honorable député.

L'hon. M. LAPOINTE: Dieu sauve le Canada!

LES ECARTS ENTRE LES PRIX ET LES ACHATS EN GRANDES QUANTITES

M. J.-E. MICHAUD (Restigouche-Madawaska): J'aimerais à demander au ministre du [M. Blair.]

Commerce (M. Stevens) s'il a reçu un vœu adopté par le board of trade de Campbellton, N.-B., le 25 mai dernier, pour prier le comité Stevens de faire enquête sur de prétendus prix ridicules payés pour la pâte de bois, au Nouveau-Brunswick. Si ce vœu a été reçu, je voudrais bien savoir si c'est l'intention du ministre de faire examiner l'affaire par le comité de l'écart des prix.

L'hon, H. H. STEVENS (ministre du Commerce): Naturellement, j'ai reçu des centaines de communications de même nature que celle-là. Je ferai toutefois observer à l'honorable député que la question telle qu'il l'a exposée ne relève pas à proprement parler des attributions du comité. Nous répondons à toutes les communications de cette nature aussitôt que possible. D'après les maigres renseignements que l'honorable député a fournis, je ne puis dire si oui ou non le comité décidera d'enquêter sur cette affaire, ni si elle relève des attributions de ce comité. D'après ce qu'il a dit, j'ai dans l'idée que le comité n'a rien à faire avec cela.

## LA LOI FEDERALE DES COMPAGNIES

La Chambre passe à la suite de la discussion en comité général sur le projet de loi (bill n° 64), déposé par le secrétaire d'Etat, concernant les compagnies à charte fédérale. Présidence de M. Sullivan.

Sur l'article 41 (quand et comment les versements sont faits).

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat): Nous en sommes maintenant à l'article 41.

M. CASGRAIN: Je désire m'assurer si oui ou non au fur et à mesure que nous procéderons à l'examen des articles, le secrétaire d'Etat dira par le détail à la Chambre, quelles sont les dispositions, s'il y en a, qui ont été spécialement incorporées dans le bill afin de prévenir la majoration des actions et la circulation des actions mouillées, lesquelles ont été une source d'ennuis en ces derniers temps, et ont fait perdre de fortes sommes à notre population. Si j'ai bien compris, le secrétaire d'Etat a déclaré que le projet de loi vise à empêcher les opérations destinées à majorer les actions et à donner au public l'occasion de se rendre compte de la valeur réelle des titres qu'ils achètent; cette mesure vise donc à prévenir les abus qui se sont produits par le passé. Au fur et à mesure que nous procéderons à l'examen de la loi, je voudrais bien que le secrétaire d'Etat explique en détail de quelle façon les amendements qu'il propose atteindront le but désiré.

L'hon. M. CAHAN: Il est préférable, je crois, de discuter à tour de rôle les clauses auxquelles l'honorable député a fait allusion.